

INTERSYNDICALE



17/04/2026

NOUVELLES CLASSIFICATIONS : VERS UN DÉCLASSEMENT GÉNÉRALISÉ ?

Depuis plusieurs mois des négociations sur la classification des différents métiers de notre convention collective (P2ST) sont en cours de négociation.

L'objectif est de hiérarchiser les emplois les uns par rapport aux autres, au sein de notre convention collective, afin de définir une grille de classification et les salaires minima correspondants. Vous l'aurez compris, ce projet ambitieux réclame beaucoup de soin et d'attention car la réalité des métiers ne doit pas être masquée. Les postes doivent être évalués en tenant compte des exigences concrètes des tâches.

Au regard de ces enjeux, dans une logique d'efficacité, parce que la reconnaissance de votre travail pour nous est centrale, vos organisations syndicales se sont engagées à concevoir ensemble des propositions communes définissant au mieux le coefficient, le statut et le salaire.

À ce jour, nous sommes loin d'avoir trouvé des solutions à tous les différends qui opposent les syndicats de salarié-es à ceux du patronat. Dans les métiers de l'accueil, de la traduction / interprétariat par exemple des désaccords importants existent, symptomatiques d'une volonté de ne pas reconnaître le travail des salariés, voire d'une volonté manifeste de le déclasser.

Concrètement le patronat nous présente le projet de nouvelle grille de classification comme une modernisation nécessaire de l'actuel. Mais derrière les mots « expertise » et « modélisation », que se cache-t-il vraiment ? Les organisations syndicales ont comparé pour vous les dispositions actuelles avec les propositions qui nous sont faites. Le constat est sans appel : on nous demande de faire plus avec moins de paliers de progression !

1. De sept à huit degrés pour cinq critères classants

Aujourd'hui, notre grille repose sur le même nombre de critères classants répartis sur plus de degrés et donnant un total de 42 définitions, le patronat proposait de diminuer de 24%. Nous avons pu, pas sans mal, convaincre les organisations patronales de passer à 8 degrés afin d'avoir 40 définitions. Cette organisation garantit une véritable progression professionnelle, tout au long de la carrière. La première proposition réduisait drastiquement le nombre de niveaux.

Concrètement, cela signifie moins d'échelons, moins de reconnaissance et moins d'évolution. Tout n'est pas gagné car le patronat propose une répartition assez injuste entre les différents salarié-es avec très peu de critères pour les employés et les agents de maîtrise. Le danger est clair : le patronat freine les évolutions automatiques, limite les passages d'échelons et bloque les carrières. C'est un gel des parcours professionnels déguisé, qui pénalise durablement les salariés. Moins de barreaux ... pour les employés et agents de maîtrise sur l'échelle c'est moins de possibilités de monter. Nous refusons cette régression.

2. Une reconnaissance de la technicité qui s'évapore. Dans le système actuel, chaque degré est lié à un temps d'adaptation précis (1 jour pour le 1er degré, 1 semaine pour le 2e, jusqu'à 6 mois pour les cadres). Le projet patronal remplace ces repères concrets par des notions floues comme la « connaissance pratique » ou l'« utilisation simple ». Pour le 1er degré, on passe de « tâches simples et répétitives » à des « tâches simples et diversifiées ». Plus de diversité dans le travail, mais toujours sans reconnaissance salariale !

3. Plus de responsabilités, mais pour quel salaire ? Le projet patronal introduit la notion d'Impact et d'Engagement de la pérennité de l'entreprise dès les degrés supérieurs. Au degré 7, le salarié doit « hiérarchiser des risques stratégiques » et engager la « pérennité de l'organisation ». Dans l'actuel degré 10, on parlait de « haut niveau »

de traitement d'information. L'arnaque : Le patronat veut nous faire porter la responsabilité de la survie de la boîte (pérennité) tout en réduisant le nombre de catégories cadres.

4. Autonomie surveillée et communication « sous tension ». Alors que le système actuel valorisait la « capacité à influencer » au degré 7, le projet patronal exige cette compétence pour « mobiliser les acteurs décisionnaires » dès le nouveau degré 7. De même, l'autonomie reste bridée par des contrôles « à intervalles réguliers » pour les premiers

Par exemple, avec cette nouvelle classification :

1) Je suis salarié en centre d'appel ou hôtesse d'accueil et dois m'exprimer en plusieurs langues étrangères, en aidant à la formation, quel coefficient est le mien :

- Réponse A : même coefficient que tout le monde
- Réponse B : J'ai une classification différente

2) Je suis chef d'équipe en centre d'appels ou dans l'accueil, dois-je être agent de maîtrise :

- Réponse A : Non
- Réponse B : Oui

3) Je suis traducteur avec un master, suis-je :

- Réponse A : Employé
- Réponse B : Agent de Maîtrise
- Réponse C : Cadre

4) Je suis chef de secteur en force de vente sur plusieurs départements, suis-je :

- Réponse A : Employée
- Réponse B : Agent de Maîtrise
- Réponse C : Cadre

Réponse : 1-A, 2-A, 3-A, 4-A

NOS REVENDICATIONS :

- Le passage à 8 degrés contribue à une répartition équitable entre les employés, les agents de maîtrise et les cadres, à une reconnaissance juste du travail, à des opportunités claires d'évolution et de promotion, ainsi qu'au maintien de la motivation des équipes.
- Traduction automatique de chaque montée de degré par une augmentation de point et de salaire.
- Reconnaissance des connaissances acquises et validées par des certifications et/ou diplômes
- Reconnaissance de la technicité réelle : Pas de degré «zéro» de compétence.
- Pas de responsable et de collaborateur opérationnel en dessous de la classification d'Agent de maîtrise.
- Prise en compte de la pénibilité, de la responsabilité en matière de sécurité des biens et des personnes, de la complexité de la gestion émotionnelle, des langues, etc.

NE LAISSONS PAS LE PATRONAT DE LA BRANCHE SACRIFIER NOS DROITS !

Contact :

CFTC-CSFV : <https://csfv.fr/> - 06 68 61 81 50

CFE-CGC : <https://cfecgc-commerce-services.org/> - 06 78 56 14 52

CGT-FSE : <https://fsetud-cgt.fr/> - 06 68 93 32 91

FO-FEC : <https://fo-services.fr/> 06 63 46 91 38

SUD-Solidaires P2ST : <https://www.sudp2st.org> - 06 61 70 49 49